

LISTE DES ACCORDS, TRAITÉS CONTRATS INTERNATIONAUX PASSÉS OU RATIFIÉS EN 1985*

I. — ACCORDS INTERMAGHRÉBINS

1. Algérie — Mauritanie

- 7/4 — Signature entre les deux pays d'une convention financière et d'un accord-cadre confiant à des opérateurs algériens la mise en route, l'exploitation et la gestion d'une raffinerie de pétrole.
- 9/4 — Signature à Alger d'un accord de délimitation de la frontière algéro-mauritanienne.
- 22/7 — Signature à Reghaïa, avec la Société mauritanienne de commercialisation des produits pétroliers (SMCPP), d'un contrat pour la réalisation par l'Entreprise des grands travaux pétroliers (GTP) d'un centre enfûteur de butane à Nouakchott.
- 9/8 — *MTM* (Marchés Tropicaux et Méditerranéens) annonce la signature de deux contrats entre les entreprises algériennes ENEP et Naftal et la Société mauritanienne des industries de raffinage (SOMIR) suite à l'accord-cadre algéro-mauritanien du 7.4.1985.

2. Algérie — Tunisie

- 9/1 — Signature à Tunis d'un accord algéro-tunisien portant création d'une usine de production de ciment blanc à Feriana. Cf. Accord Franco-tunisien du 9.1.1985.
- 24/3 — Signature à Alger, avec la Tunisie, d'un procès-verbal de coopération en matière d'habitat, d'urbanisme et de construction, ainsi que dans le domaine de l'ingénierie pétrolière, entre l'Entreprise Nationale d'Engineering Pétrolier (ENEP) d'Algérie et la Tunisie Engineering et Construction Industrielle (TECI).
- 17/5 — Signature à Tunis, avec l'Algérie, de plusieurs accords bilatéraux dont notamment un amendement à la convention de coopération commerciale du 9.1.1981, une convention portant création de la Banque de coopération du Grand Maghreb, une convention relative à la création de l'Institut de financement du développement du Grand Maghreb, à Tunis, et de l'Institut des douanes et de la fiscalité, à Alger, ainsi qu'une convention-cadre de coopération industrielle.

* Dépouillement effectué par Béatrice de SAENGER avec la participation, pour les J.O., de Edouard NGUYEN VAN BUU et Taoufik MONASTIRI.
Présentation : Béatrice de SAENGER.

- 11/6 — Décret algérien n° 85-161 portant ratification de la convention en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir les règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune entre la République algérienne démocratique et populaire et la République tunisienne, signée à Tunis le 9 février 1985. *JORA* (25), 12.6.1985 : 541. Cf. Tunisie-Algérie, 7.5.1985.
- 30/6 — Signature à Alger de cinq accords de coopération; deux sont des conventions de coopération qui ont trait à l'assistance mutuelle dans les domaines de la protection civile et de la médecine vétérinaire; trois sont des protocoles d'accords pour la création de trois sociétés mixtes algéro-tunisiennes.
- 12/11 — L'Algérie accorde à la Tunisie un prêt de 20 millions de dollars et lui ouvre une ligne de crédit de 10 millions de dollars, destinés à la réalisation de projets industriels et agricoles en Tunisie.

3. Libye — Maroc

- 18/1 — Signature à Rabat avec la Libye d'un accord pour la prospection pétrolière à travers le territoire marocain.
- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification par la Libye des accords et conventions signé en 1984, qui prévoient la création d'une banque, le soutien à l'investissement (25 janvier), la suppression de la double imposition, une coopération en matière de santé (26 janvier 1984) et le traité de l'Union arabo-africain du 13.8.1984.
- 2/5 — Signature à Tripoli, avec le Maroc, d'un accord de coopération dans le domaine de la santé (cf. ci-dessus).
- 8/5 — Signature entre la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE) et le Crédit arabe libyen extérieur d'un accord aux termes duquel la Libye accorde un prêt de 100 millions de dollars au Maroc.
- 3/6 — Dahir n° 1-85-51 du 3 juin 1985 portant publication du traité instituant une Union d'Etats entre le Royaume du Maroc et la Jamahiriya Arabe Libyenne, fait à Oujda le 13 août 1984 et des annexes. *BORM* (3790), 19.6.1985 : 260.

4. Libye — Tunisie

- 3/4 — loi n° 1/85 portant ratification par la Libye des accords et conventions signés en 1984. Création d'une banque mixte (1.12.1983) et participation libyenne à l'investissement pour la construction de la route Ras-Jdir-Médénine (15.12.1983)

5. Maroc — Tunisie

- 26/4 — Conclusion à Rabat entre les agences Maghreb-Arabe-Presse et Tunis-Afrique-Presse d'un accord de coopération qui prévoit l'échange d'informations en arabe et en français entre les deux agences par le biais des lignes télégraphiques directes reliant les sièges respectifs.

6. Tunisie — Algérie

- 7/5 — Loi tunisienne n° 85-50 portant ratification de la convention conclue à Tunis le 9 février 1985 entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. *JORT* (37), 10.5.1985 : 691.
- 22/8 — Décret tunisien n° 85-1106 portant publication de la convention consulaire conclue à Alger le 24 avril 1983 entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire. *JORT* (65), 20.9.1985 : 1185.

7. Tunisie — Mauritanie

- 25/3 — Signature, avec la Mauritanie, d'un accord de coopération dans le domaine de l'éducation.

**II. — ACCORDS AVEC LES PAYS
DU MOYEN-ORIENT ET LES ORGANISATIONS INTER-ARABES**

1. Algérie

- 19/1 — Loi algérienne n° 85-01 portant approbation de la décision 6-23 du conseil des ministres de l'OPEP amendant les articles 1,15 et 20 de la convention constitutive de la société arabe de services pétroliers, faite à Koweït le 1^{er} décembre 1979. *JORA* (4), 20.1.1985 : 37. Le gouvernement algérien ratifie cette décision par décret n° 85-11 du 26.1.1985. *JORA* (5), 27.1.1985 : 58.
- 24/1 — Signature à Paris, entre le Crédit populaire d'Algérie et la Banque nationale d'Algérie d'une part, l'Arab Banking Corporation et la Gulf International Bank d'autre part, d'un accord de prêt sur huit ans de 600 millions de \$, par ce dernier.
- 9/2 — Décret n° 85-26 portant ratification de la convention portant création d'une commission mixte algéro-syrienne, faite à Damas le 2 mai 1984. *JORA* (7), 10.2.1985 : 103.
- 12/2 — Signature à Alger avec le Fonds séoudien de développement d'un accord de prêt de 121 millions de rials (environ 170 millions de DA, ou 290 millions de FF) pour le financement du barrage de Gargar sur l'oued Rhiou. Accord approuvé par décret n° 85-165 du gouvernement algérien, le 18.6.1985. *JORA* (26), 19.6.85 : 573.
- 27/2 — Accord de prêt de 300 millions de dollars de la Banque séoudo-tunisienne à la BADR (Banque algérienne de l'agriculture et du développement rural) pour financer des actions de coopération dans le domaine agricole.
- 23/4 — Décret n° 85-76 portant ratification de l'accord portant création d'une commission mixte entre l'Algérie et l'Etat des Emirats Arabes Unis, signé à Abou Dhali le 30 avril 1984. *JORA* (18), 24.4.1985 : 346.
- 18/7 — Signature entre la société Ferphos, issue de la restructuration de la SONAREM, et une société turque, d'un contrat pour l'exploitation de 200 000 tonnes de phosphate.
- 20/8 — Décret n° 85-213 portant ratification de l'accord de coopération économique, scientifique et technique entre l'Algérie et l'Etat des Emirats Arabes Unis, fait à Alger le 19 décembre 1984. *JORA* (35), 21.8.1985 : 792.
- 28/10 — Signature à Alger, avec le Fonds séoudien de développement, d'un accord de prêt de 23 562 000 dollars (environ 120 millions de dinars). Ils servira entre autres au financement du barrage d'Ain-Delia dans la wilaya de Souk-Ahras. Ce 3^e prêt accordé par le FSD — après ceux destinés au port de Jen-Jen et au barrage de Gargar — porte un taux de 3 % et est remboursable en 20 ans après une période de grâce de 5 ans.

2. Libye

- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification de l'accord de sécurité sociale signé avec la Turquie le 13.9.1984.

- 23/9 — Signature à Ankara avec la Turquie d'un protocole d'accord financier. Il prévoit que la Banque centrale turque paiera directement les entreprises turques de construction et de travaux publics implantées en Libye, la Banque libyenne du commerce extérieur devant régler en contrepartie la facture pétrolière de la Turquie à hauteur des sommes à verser à ce pays.

3. Maroc

- 26/3 — Décret n° 2-85-285 approuvant la convention de prêt, conclue le 14 janvier 1985 entre le Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social pour le financement du projet tendant à limiter les risques d'origine sismique. *BORM* (3779), 3.4.1985 : 172.
- 8/5 — Décret n° 2-85-367 approuvant la convention de prêt de 100 millions de dollars US, conclue le 1^{er} avril 1985 entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis. *BORM* (3785), 15.5.1985 : 212.
- 24/5 — *MTM* annonce la signature entre le Maroc et la Banque islamique de développement (BID) d'un accord de financement de 52 000 000 dollars, pour l'achat de pétrole brut séoudien. L'accord de financement signé porte à 25 285 000 dollars le montant total des aides accordées par la BID au Maroc depuis septembre 1984.
- 24-5 — Décret n° 2-85-383 approuvant la convention conclue le 3 février 1985 entre le Maroc et la Banque islamique de développement pour garantie du prêt de 6 900 000 dinars islamiques, consenti par la dite banque au fonds d'équipement communal. *BORM* (3788), 5.6.1985 : 249.
- 10/6 — Décret n° 2-85-426 approuvant le contrat de prêt automatique (VI) d'un montant de 3 600 000 dinars arabes — monnaie de compte — conclu le 20 février 1985 entre le Maroc et le Fonds monétaire arabe. *BORM* (3790), 19.6.1985 : 268.
- 10/6 — Décret n° 2-85-427 approuvant le contrat de prêt automatique (VII) d'un montant de 3 750 000 dinars arabes — monnaie de compte — conclu le 23 mars 1985 entre le Maroc et le Fonds monétaire arabe. *BORM* (3790), 19.6.1985 : 268.
- 18/7 — Dahir n° 1-83-85 portant promulgation de la loi n° 07-83 portant approbation du principe de la ratification de la convention entre le Royaume du Maroc et l'Etat des Emirats Arabes Unis dans le domaine de l'investissement et du développement, faite à Rabat le 15 juin 1982 et de l'échange de lettres y annexé. *BORM* (3797), 7.8.1985 : 293.

4. Tunisie

- 25/1 — Décret n° 85-184 portant publication de la convention entre la République tunisienne et la République de Turquie, relative à la reconnaissance et à l'exécution des décisions judiciaires en matière civile et commerciale, signée à Tunis le 7 octobre 1982. *JORT* (11), 8.2.1985 : 210.
- 13/2 — Loi n° 85-1 ratifiant le décret-loi n° 84-2 du 18 septembre 1984, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 10 mai 1984 entre la République tunisienne et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe et relative au projet d'assainissement du Grand Tunis (3^e tranche). *JORT* (14), 19.2.1985 : 262.
- 15/3 — Loi n° 85-17 portant ratification de la convention de prêt conclue à Koweït le 27 juin 1984 entre la République tunisienne et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe et relative au projet de voie ferrée Gabès-Médénine. *JORT* (23), 22.3.1985 : 430.

- 27/3 — Loi n° 85-24 portant ratification de la convention de prêt conclue à Koweït le 17 novembre 1984 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social et relative au projet d'irrigation de Borj Ettoumi, Mateur et Sejnane. *JORT* (25), 29.3.1985 : 462.
- 6/4 — Loi n° 85-39 autorisant l'adhésion de la Tunisie à l'accord portant création d'un Centre régional de réforme agraire et de développement rural pour le Proche-Orient. *JORT* (29), 12.4.1985 : 542.
- 6/4 — Loi n° 85-40 portant ratification de la convention de création d'une Société arabe de pêche, conclue le 27 février 1979 à Riadh (Arabie Saoudite) et autorisant l'Etat à participer au capital de la dite société. *JORT* (29), 12.4.1985 : 543.
- 7/5 — Loi n° 85-49 portant ratification de la convention de prêt conclue à Koweït le 22 janvier 1985 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social et relative au projet d'atténuation des risques sismiques. *JORT* (37), 10.5.1985 : 691.
- 17/5 — Signature à Istanbul d'un accord pour la création en Turquie d'une usine tuniso-koweïto-turque d'engrais. Le coût du projet est estimé à 230 millions de dollars. La Tunisie participe à son financement à raison de 15 %, la Turquie pour 40 %, le Koweït 25 % et des entreprises pétrochiques arabes pour 20 %.
- 29/6 — Loi n° 85-58 portant ratification de la convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les Etats membres. *JORT* (52), 2.7.1985 : 894.
- 29/6 — Loi n° 85-62 portant ratification de la convention de prêt conclue à Dacca le 3 février 1985 entre la République tunisienne et la Banque islamique de développement et relative au projet de l'Ecole normale supérieure d'enseignement technique de Nabeul. *JORT* (52), 2.7.1985 : 895.
- 29/6 — Loi n° 85-66 portant ratification de la convention de prêt conclue le 7 janvier 1985 entre la Banque tuniso-koweïtienne de développement, la République tunisienne en tant que garant et un groupe de banques étrangères. *JORT* (52), 2.7.1985 : 896.
- 12/7 — Loi n° 85-69 portant ratification de la convention arabe de Riadh relative à la coopération en matière judiciaire, conclue à Riadh le 6 avril 1983. *JORT* (54), 12-16.7.1985 : 919.
- 18/7 — Signature à Tunis d'un accord avec le Fonds séoudien de développement pour un crédit de 11,5 millions de DT; participation au financement de la réalisation du barrage « El Hovareb » près de Kairouan. Ratification de ces accords par le gouvernement tunisien le 10.9.1985 (Décret-loi n° 85-2 du 10.9.1985. *JORT* (63), 13.9.1985 : 1128. Ratification de ce décret-loi par la loi n° 85-99 du 22.12.1985. *JORT* (85), 3-6.12.1985 : 1610.
- 30/7 — Octroi, par un groupe de banques étrangères conduites par l'Arab banking corporation (ABC) à la SIAPE, groupe chimique tunisien, d'un prêt de 15,6 millions de dollars, consenti pour 10 ans.
- 9/9 — Signature à Tunis d'un procès-verbal avec la Jordanie concernant la création d'une structure commune pour le développement des échanges commerciaux et l'intensification des vols aériens réguliers entre les deux pays.
- 14/10 — Signature à Tunis d'un accord commercial avec l'Irak qui achètera pour environ 10 millions de DT (12 millions de dollars) de marchandises (huile d'olive, textiles, chaussures, etc.). L'accord porte sur un total de 24 contrats commerciaux.
- 21/10 — Signature à Tunis avec l'ALUBAF-Arab international bank EC, dernière des 7 banques d'ALUBAF banking group, créé à Bahrein en 1982, d'un accord

pour l'ouverture d'une filiale off-shore à Tunis. Cette OBU (off-shore banking unit) aura un capital initial de 25 millions de dollars US et opérera sous la législation bancaire off-shore tunisienne.

- 7/11 — Loi n° 85-90 portant ratification de la convention de coopération économique, technique, culturelle et scientifique, conclue à Sanaa le 27 mars 1985 entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République Arabe du Yémen. *JORT* (80), 12.11.1985 : 1534.

III. — ACCORDS AVEC L'AFRIQUE ET LES ORGANISATIONS AFRICAINES

1. Algérie

- 15/1 — Don d'un million de dollars à l'Ethiopie pour contribuer à l'aide à la population touchée par la sécheresse.
- 23/4 — Décret n° 85-77 portant ratification de la convention relative à la coopération judiciaire entre la République algérienne et la République du Niger, signée à Niamey le 12 avril 1984. *JORA* (18), 14.4.1985 : 347

2. Libye

- 20/2 — Signature à Tripoli avec le Ghana d'accords culturels et techniques et prévoyant la création d'une société mixte entre les deux pays.

3. Maroc

- 11/4 — Octroi d'un prêt de 19,61 milliards de francs CFA (40,806 millions de dollars) par la Banque africaine de développement (BAD) destiné à financer un projet de développement rural dans la province de Settat, à l'ouest du pays.
- 20/5 — Signature à Rabat d'un accord maroco-zairois prévoyant la formation au Maroc de personnels zairois dans les domaines administratifs.
- 17/6 — Signature avec le Tchad d'un accord-cadre prévoyant la création d'une commission mixte.
- 1/7 — Décret n° 2-85-469 approuvant l'accord conclu le 9 mai 1985 entre le Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 10 700 000 UCB consenti par ladite banque à l'Office national de l'eau potable. *BORM* (3792), 3.7.1985 : 274.
- 8/11 — *MTM* annonce l'octroi par la Banque africaine de développement (BAD) d'un prêt de 47,67 millions de dollars pour le financement de divers projets agricoles. Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 9,55 %, remboursable en 20 ans, avec un différé d'amortissement de 4 ans.

4. Tunisie

- 5/3 — Loi n° 85-10 portant ratification de l'accord et de l'échange de lettres conclus à Tunis le 17 mai 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement du Sénégal, relatifs à la promotion et à la protection réciproques des investissements. *JORT* (20), 12.3.1985 : 358.
- 15/3 — Loi n° 85-21 portant ratification du protocole d'accord de coopération scientifique et technique, conclu à Tunis le 13 juillet 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement du Cameroun. *JORT* (23), 22.3.1985 : 431.

- 15/3 — Loi n° 85-22 portant ratification de l'accord de coopération économique, technique et culturelle signé à Harraré le 31 mai 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement du Zimbabwe. *JORT* (23), 22.3.1985 : 431.
- 30/3 — Loi n° 85-31 ratifiant le décret-loi n° 84-4 du 18 septembre 1984 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Tunis le 11 mai 1984 entre le gouvernement tunisien et la Banque africaine de développement et relatif au projet de renforcement de l'enseignement scientifique et technique en Tunisie. *JORT* (26), 2.4.1985 : 479.
- 7/5 — Loi n° 85-52 portant approbation de l'avenant aux conventions et leurs annexes relatives aux permis Gafsa et Sidi Bouzid, conclues entre l'Etat tunisien, l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières et AGIP-Africa Ltd, signé à Tunis le 7 novembre 1984. *JORT* (37), 10.5.1985 : 691.
- 29/6 — Loi n° 85-60 ratifiant les accords de prêt et de garantie conclus à Abidjan le 28 décembre 1984 entre le gouvernement tunisien et la Banque nationale de développement touristique d'une part et la Banque africaine de développement d'autre part. *JORT* (52), 2.7.1985 : 894.
- 12/7 — Loi n° 85-70 ratifiant les accords de prêt et de garantie conclus à Abidjan le 28 décembre 1984, entre le gouvernement tunisien et la Banque de développement économique de Tunisie d'une part et la Banque africaine de développement d'autre part. *JORT* (54), 12-16.7.1985 : 919.
- 12/7 — Loi n° 85-71 portant ratification des accords de prêt et de garantie conclus à Abidjan le 24 octobre 1984 entre la Société tunisienne de l'électricité et du gaz et le gouvernement tunisien d'une part, et la Banque africaine de développement d'autre part, et relatifs au projet d'électrification urbaine. *JORT* (54), 12-16.7.1985 : 54.

IV. — ACCORDS AVEC LA FRANCE

1. Algérie

- 30/1 — Signature à Alger avec l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie d'un accord de coopération scientifique et technique portant sur le domaine des énergies renouvelables.
- 18/2 — Signature à Aix-en-Provence d'un accord entre la France et l'Institut national de recherches forestières (INRF) d'Alger.
- 16/10 — Signature à Alger d'un accord franco-algérien de coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports.
- 10/12 — Décret n° 85-302 portant ratification de la convention d'assistance administrative en matière douanière entre le gouvernement algérien et le gouvernement français, signée à Alger le 10 septembre 1985. *JORA* (51), 11.12.1985 : 1215.

2. Maroc

- 30/1 — Signature avec le Crédit du Nord d'un accord permettant la mise en place de financements au profit de PME marocaines, à hauteur d'un montant de 5 millions de dollars.
- 20/2 — Signature à Rabat d'une convention pour la formation professionnelle. Elle prévoit, en relation avec la AFPA, la formation en France de 120 Marocains, notamment dans les domaines de la mécanique, de l'informatique et de la couture moderne.
- 18/4 — Contrat passé avec la France pour l'achat de 250 000 tonnes de blé, suite à un accord similaire pour le même tonnage, conclu en février.

- 21/5 — Signature du 3^e avenant à l'accord franco-marocain de vente de céréales du 19.7.1984. Il fait à nouveau de la France le premier fournisseur de blé du Maroc.
- 10/7 — Signature avec le Club Méditerranée d'une convention et d'un protocole d'accord portant sur la location par le club d'un ensemble touristique et hôtelier appartenant à la province de Laayoune au Sahara occidental.
- 26/9 — Signature à Rabat, avec la France, d'un protocole d'accord financier pour 1985, d'un montant de 1,34 milliards de francs français dont 350 millions sous forme d'aide à la balance marocaine des paiements.

3. Tunisie

- 9/1 — Signature à Tunis d'un contrat avec le groupe français d'ingénierie Technip pour la construction à Fériana de l'usine tuniso-algérienne de ciment blanc. Financement assuré par la Banque de l'union européenne (BUE) et la Banque Paribas.
- 16/1 — Signature à Tunis, d'un accord portant sur le développement de la coopération dans la recherche médicale et sanitaire qui définit les priorités communes dans les secteurs de recherche.
- 13/2 — Loi n° 85-2 ratifiant le décret-loi n° 84-6 du 18 septembre 1984 portant ratification de l'accord relatif au patrimoine immobilier français construit ou acquis en Tunisie avant 1956 et de l'accord particulier relatif aux logements situés dans le gouvernorat de Bizerte, conclus à Paris le 23 février 1984 ainsi que des deux protocoles financiers relatifs à l'aide-programme française conclus à Paris le 24 février 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement français. *JORT* (14), 19.2.1985 : 262.
- 22/2 — *MTM* annonce la signature d'un contrat de 52 millions de FF. entre la Société française d'études et de réalisations techniques pour l'exploitation des ressources énergétiques (SERTERE) et la Société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG). Il prévoit la réalisation, clés en mains, de cinq postes de haute tension.
- 15/3 — Loi n° 85-18 portant ratification de l'ouverture de crédit conclue à Tunis le 28 juillet 1984 entre la République tunisienne d'une part et le Crédit commercial de France et l'Union tunisienne des banques à Paris d'autre part. *JORT* (23), 22.3.1985 : 430.
- 15/3 — Loi n° 85-19 portant ratification de l'ouverture de crédit conclue à Tunis le 29 août 1984 entre la République tunisienne d'une part et la Banque nationale de Paris et l'Union tunisienne des banques à Paris d'autre part. *JORT* (23), 22.3.1985 : 431.
- 30/3 — Signature à Monastir avec la région française Rhône-Alpes, d'un pacte de coopération et d'amitié entre les deux parties.
- 25/4 — Loi n° 85-46 portant ratification des protocoles et des échanges de lettres signés à Paris le 14 août 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement français. *JORT* (34), 30.4.1985 : 644.
- 21/5 — Reconduction à Paris de l'aide publique française de 285 millions de francs pour 1985, se décomposant en 30 millions de francs d'aide-programme, 25 millions de francs d'aide aux PME et 230 millions de francs d'aide-projets.
- 31/5 — *MTM* annonce la signature à Paris, entre l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) et la Société tunisienne de maîtrise de l'énergie (SME), d'un accord de coopération dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et concernant les secteurs du transport, de l'habitat, du territoire et de l'agriculture. L'accord concerne également la diffusion rationnelle des énergies renouvelables.

- 1/7 — Signature à Tunis, d'un accord sur l'augmentation de la participation de l'Etat au capital de la Compagnie franco-tunisienne des transports par pipe-lines au Sahara, la TRAPSA, filiale d'Elf-Aquitaine. La participation de l'Etat passe de 35 % à 50 % dans l'immédiat puis à 65 % le 1^{er} janvier 1987. Protocole d'accord ratifié par la loi n° 85-111 du 31.12.1985. *JORT* (1), 3-7.1.1986 : 2.
- 10/9 — Décret-loi n° 85-1 portant ratification de l'accord de crédit conclu à Tunis le 18 février 1984 entre la République tunisienne et la République française et relatif à la vente de produits agro-alimentaires. *JORT* (63), 13.9.1985 : 1128. Cf. le 2.12.
- 15/11 — *MTM* annonce la signature d'une convention de prêt de 9 millions de DT avec la France pour l'extension du réseau téléphonique tunisien.
- 2/12 — Loi n° 85-98 ratifiant le décret-loi n° 85-1 du 10 septembre 1985 portant ratification de l'accord de crédit conclu à Tunis le 18 février 1984 entre la République tunisienne et la République française et relatif à la vente de produits agro-alimentaires. *JORT* (85), 3-6.12.1985 : 1610.

V. — ACCORDS AVEC LA REPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

1. Algérie

- 2/2 — Décret n° 85-18 portant approbation de l'avenant n° 1 à l'accord pour la recherche et l'exploitation du pétrole brut en Algérie, entre la SONATRACH d'une part et l'entreprise Gelsenberg AG d'autre part, portant prorogation de la période de validité de la phase de recherche pour la parcelle El Merk. *JORA* (6), 3.2.1985 : 85.

2. Maroc

- 24/10 — Signature à Rabat d'un accord de coopération financière portant sur 190 millions de dirhams (1 DM = 0,77 FF.) avec la RFA, dans le cadre d'une coopération financière entre les deux pays.
- 31/10 — Décret n° 2-85-775 approuvant le contrat complémentaire relatif au réacheminement de 67 002 796,59 DM, signé à Rabat le 1^{er} février 1985 entre la Kreditanstalt für Wiederaufbau et le Royaume du Maroc. *BORM* (3810), 6.11.1985 : 396.

3. Tunisie

- 30/3 — Loi n° 85-34 portant ratification de l'accord de coopération financière, conclu à Tunis le 18 juillet 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement de la RFA. *JORT* (26), 2.4.1985 : 479.
- 10/9 — Décret-loi n° 85-4 portant ratification du contrat de prêt conclu à Tunis le 13 mai 1985 entre la Banque de développement économique de Tunis, la République tunisienne en tant que garant et la Deg-Deutsche Finanzierungsgesellschaft für Beteiligungen in Entwicklungsländern. *JORT* (63), 13.9.1985 : 1129. Décret-loi ratifié par la loi n° 85-100 du 2.12.1985 (*JORT* (85), 3-6.12.1985, 1611).

VI. — ACCORDS AVEC LES AUTRES MEMBRES DE LA CEE ET LA COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1. Algérie

- 3/2 — Signature à Alger avec l'Italie, d'un important accord de coopération économique, culturelle, scientifique et technique.
- 26/7 — La Banque européenne d'investissements (BEI), institution bancaire de la CEE, octroie 75 millions d'ECU de prêts (= 208 millions de DA) pour contribuer au financement de travaux d'amélioration de routes et d'aménagements dans le port de Bejaïa.
- 13/9 — *MTM* annonce la signature, à Nice, d'un contrat de crédit de 140 millions de dollars entre la société Transmediterranean Pipeline Company Ltd, pivot financier du tronçon sous-marin du gazoduc Algérie-Italie, et un syndicat de dix-huit banques internationales, dont le Crédit Lyonnais intervenant comme agent. L'emprunteur, filiale à parts égales de SONATRACH (Algérie) et de SNAM-Spa (Italie) qui garantissent inconditionnellement l'opération dans les mêmes proportions, utilisera ce prêt pour financer ses activités jusqu'à fin 1986.
- 22/11 — *MTM* annonce la signature d'un accord avec l'Italie concernant le groupe ENI (Ente nazionale idrocarburi) qui fournira à la société nationale algérienne Naftal, des prestations d'assistance technique pour la raffinerie de Skikda.
- 22/11 — *MTM* annonce la signature d'un contrat avec des firmes britanniques et hollandaises pour la construction de casernements.

2. Libye

- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification de l'accord avec la Grèce sur les problèmes de main d'œuvre signé le 16.6.1984.
- 1/11 — *MTM* annonce que Pirelli (Italie) vient de s'adjuger 3 contrats d'une valeur de 1,4 millions de dollars environ, pour la fourniture de câbles qui seront installés sur les plates formes off-shore d'AGIP au large des côtes libyennes.

3. Maroc

- 14/1 — Décret n° 2-85-35 approuvant le contrat de prêt de 18 000 000 d'ECU, conclu le 19 décembre 1984 entre le Royaume du Maroc et la CEE pour le financement du projet de résorption des bidonvilles de Salé. *BORM* (3768), 16.1.1985 : 67.
- 26/1 — Signature à Rabat avec la CEE d'un mémorandum d'accord qui limite les exportations textiles marocaines dans la Communauté Economique Européenne.
- 10/4 — Signature avec l'Université libre de Bruxelles d'une convention de coopération scientifique et technique, prévoyant notamment la formation de spécialistes marocains en santé publique.
- 8/5 — Décret n° 2-85-374 approuvant le contrat de cautionnement conclu le 11 avril 1985 entre le Royaume du Maroc et la CEE pour la garantie du prêt de 10 millions d'ECU consenti à la Caisse nationale de crédit agricole. *BORM* (3785), 15.5.1985 : 212.
- 2/7 — Signature à Rabat avec la Belgique d'un accord de prêt d'environ 11 millions de FF. (75 millions de FB) pour l'Office National marocain des P & T en vue de l'installation et de la mise en service de faisceaux hertziens.

- 24/7 — Octroi par la Commission de la CEE d'une subvention de 33 millions d'ECU (25,5 millions de dollars américains) pour un projet de formation technique et professionnelle.
- 2/8 — Décret n° 2-85-587 approuvant l'accord de prêt de 75 millions de francs belges, conclu le 2 juillet 1985 entre le gouvernement du Maroc et le gouvernement de Belgique. *BORM* (3797), 7.8.1985 : 294.
- 13/9 — La Banque européenne d'investissement (BEI) contribue, par l'octroi d'un prêt de 8,5 millions d'ECU (65 millions de dirhams), au financement d'initiatives agro-industrielles de petites et moyennes dimensions au Maroc.
- 1/11 — *MTM* annonce le financement, dans le cadre du 2^e protocole financier annexe de l'accord de coopération Maroc-CEE, de la signature d'une convention de financement de 19 millions d'ECU (1 ECU = environ 7 dirhams) sous forme d'aide non remboursable, de la CEE au Maroc.

4. Tunisie

- 8/1 — Signature à Tunis d'un accord italo-tunisien de crédit pour un montant de 2,5 millions de dollars, alloués à la BDET pour le financement d'industries électro-mécaniques. Ratification tunisienne par la loi n° 85-63 du 29.6.1985. *JORT* (52), 2.7.1985 : 895.
- 15/3 — Loi n° 85-20 portant ratification de l'accord conclu à Rome le 28 septembre 1984 entre la République tunisienne et la République italienne et relatif au transport maritime. *JORT* (23), 22.3.1985 : 431.
- 22/5 — Loi n° 85-54 portant ratification de la convention conclue entre la Tunisie et l'Italie en matière de sécurité sociale. *JORT* (42), 28.5.1985 : 770.
- 22/5 — Loi n° 85-55 portant ratification des deux contrats d'emprunt, conclus à Tunis le 25 septembre 1984 entre la République tunisienne et la Banque néerlandaise d'investissement pour les pays en voie de développement. *JORT* (42), 28.5.1985 : 770.
- 25/6 — L'Italie accorde à la Banque Centrale de Tunisie (BCT) un crédit de 152,5 millions de dollars pour le financement de projets et de programmes économiques et sociaux : soit 100 millions de dollars pour l'exploitation de l'énergie et l'équipement d'usines de phosphates; 50 millions de dollars pour des projets de développement rural intégrés; 2,5 millions de dollars à la disposition de la BDET pour la création d'une usine d'appareils électroménagers. Cf. le 8.1.1985.
- 29/6 — Loi n° 85-59 portant ratification de la convention générale de coopération technique conclue à Tunis le 11 septembre 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement de Belgique. *JORT* (52), 2.7.1985 : 894
- 29/6 — Loi n° 85-64 portant ratification de l'accord de crédit pour le développement conclu à Tunis, le 7 décembre 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement italien. *JORT* (52), 2.7.1985 : 895.
- 8/7 — Signature à Tunis avec la Banque européenne d'investissements d'un accord de financement de 6,5 millions d'ECU (4 millions de DT) pour l'achat de dix chalutiers.
- 11/8 — Loi n° 85-88 portant approbation de l'accord signé à Tunis le 2 août 1984 entre l'Etat tunisien, la société italo-tunisienne d'exploitation pétrolière et AGIP Africa LTD et relatif au permis « El Borma ». *JORT* (59), 16-20.8.1985 : 1029.
- 13/9 — *MTM* annonce l'accord d'un prêt européen de 7 millions d'ECU (4,4 millions de DT) pour des investissements réalisés par des coopératives agricoles tunisiennes et visant à améliorer la productivité dans ce secteur.

VII. — ACCORDS AVEC LES ETATS-UNIS

1. Algérie

- 18/4 — Signature avec les Etats-Unis d'un protocole d'accord portant création d'une commission mixte chargée de mettre sur pied les mécanismes des échanges commerciaux et technologiques.
- 24/10 — Le département américain de l'agriculture donne son accord pour la vente à l'Algérie de 500 000 tonnes de blé tendre, d'une valeur globale de 53,1 millions de dollars.

2. Maroc

- 18/1 — Signature d'un contrat d'environ 80 millions de dollars entre l'Office national de recherches et d'exploitation pétrolière (ONREP) et la société américaine Princeton Geophysics pour la recherche pétrolière.
- 19/2 — Octroi d'un prêt américain d'une valeur totale de 15 millions de dollars destinés à l'achat, par le Maroc, de 90 000 tonnes de céréales. Signature d'un amendement à cet accord le 26 avril, qui permet au gouvernement marocain d'acquiescer pour 40 millions de \$ de denrées alimentaires américaines, soit quatre fois le montant initialement fixé avec livraison jusqu'au 30.9.1985, dernier jour de l'année budgétaire américaine courante.
- 16/4 — Décret n° 2-85-327 approuvant l'accord de prêt de 13 500 000 dollars US, conclu le 19 mars 1985 entre le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique. *BORM* (3781), 17.5.1985 : 190.
- 26/4 — Signature à Rabat, avec les Etats-Unis d'un accord de prêt de 30 millions de dollars destiné à l'achat de 200 000 tonnes de blé américain. Prêt remboursable en trente ans avec un délai de grâce de 5 ans à un taux d'intérêt de 2 à 3 %.
- 3/6 — Dahir n° 1-85-66 approuvant la convention, conclue le 30 novembre 1984 entre l'Etat marocain l'Office National de recherches et d'exploitations pétrolières et la Société Amocco Oil Company en vue de la recherche et de l'exploitation pétrolières *BORM* (3790), 19.6.1985 : 270.
- 3/6 — Dahir n° 1-85-67 approuvant la convention, conclue le 29 novembre 1984 entre l'Etat marocain, l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et la Société Esso exploration Boudnib S.A. en vue de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures. *BORM* (3790), 19.6.1985 : 270.
- 23/7 — Signature à Washington d'un traité relatif à l'encouragement et à la protection réciproque des investissements, ainsi que d'un accord relatif à la promotion et au développement du tourisme entre les deux pays.
- 18/12 — Signature à Rabat avec un groupe étranger d'un contrat au terme duquel les sociétés « Largus Exploration AB » et « Salem Energy » ont reçu l'autorisation de recherches du pétrole au large de la ville d'Ifni, 5° permis accordé par les autorités marocaines en 1985 pour la recherche pétrolière.

3. Tunisie

- 14/1 — Signature à Tunis d'un accord de coopération avec les Etats-Unis qui accordent un crédit de 120 millions de dollars à des conditions avantageuses pour la promotion, notamment, du secteur agricole et céréalier.
- 13/2 — Loi n° 85-4 portant approbation de la convention, du cahier des charges et de leurs annexes relatifs au permis « Gabès Ouest » signés à Tunis le 11 avril

- 1984 entre l'Etat tunisien d'une part et l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières et CONOCO Gabès Limited d'autre part. *JORT* (14), 12.2.1985 : 263.
- 20/2 — Signature avec les Etats Unis, d'un programme de coopération économique et technique en Tunisie portant sur une subvention au profit de l'UTICA et destinée à une assistance technique au profit des petites et moyennes entreprises.
- 6/3 — Signature avec les Etats-Unis d'un accord dans le domaine des recherches portant sur l'établissement à Tunis, d'une annexe de l'Institut américain des études maghrébines (AIMS).
- 8/3 — Loi n° 85-14 portant approbation de l'avenant signé le 16 avril 1984 et concernant la convention et ses annexes relatives au permis de « Douz » conclus à Tunis le 1^{er} 1980 entre l'Etat tunisien d'une part, l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières et AMOCO Tunisia Oil Company d'autre part. *JORT* (21), 15.3.1985 : 375.
- 30/3 — Loi n° 85-36 portant ratification de l'accord conclu à Tunis le 13 juin 1984 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la vente de produits agricoles. *JORT* (26), 2.4.1985 : 480.
- 30/4 — Signature à Tunis avec les Etats-Unis d'un accord portant sur un don de 600 000 dollars par le Programme américain de commerce et de développement.
- 30/4 — Signature à Tunis avec les Etats-Unis d'un accord de prêt de 46 millions de dollars pour contribuer au financement d'un programme d'aménagement et d'assainissement de Tunis et de 30 autres villes du pays ainsi que pour la construction de logements en faveur de familles tunisiennes ayant des revenus modestes. Accord ratifié par le gouvernement tunisien le 14.9.1985 : décret loi n° 85-7, *JORT* (65), 20.9.1985 : 1175, confirmé par la loi n° 85-103 du 2.2.1985, *JORT* (85), 3-6.12.1985 : 1611.
- 7/5 — Loi n° 85-53 portant approbation de la convention, du cahier des charges et de leurs annexes relatifs au permis « Makthar » signés à Tunis le 7 novembre 1984 entre l'Etat tunisien d'une part, l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières et Springfield ressources Inc., d'autre part. *JORT* (37), 10-5.1985 : 692.
- 11/8 — Loi n° 85-87 portant approbation de la convention du cahier des charges et de leurs annexes relatifs au permis « Cap Bon » signé à Tunis le 7 novembre 1984 entre l'Etat tunisien d'une part, l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières et Spingfield Overseas Inc. d'autre part. *JORT* (59), 16-20.8.1985 : 1029.
- 30/8 — Signature à Tunis de 4 importants accords tuniso-américains qui prévoient l'octroi par les Etats-Unis, à titre de dons, de 8 593 000 \$. Le premier accord, de 5,2 millions de dollars, concerne le transfert et la maîtrise de la technologie agricole; le second, de 1,5 millions de dollars, est destiné au transfert de technologie agricole; le 3^e, portant sur 1,8 millions de dollars, est destiné à l'Office national de la Famille et de la Population; quant au 4^e accord, il porte sur 75 000 \$ et finance un réseau national de transmission de données.
- 27/9 — Signature à Tunis avec les Etats-Unis d'un accord prévoyant l'octroi par le gouvernement américain et par l'intermédiaire de son agence pour le développement international, l'USAID, d'un don de 3,5 millions de dollars pour soutenir les efforts de la Tunisie dans le domaine de l'informatique. Cet accord porte à 21 millions de dollars l'assistance économique et technique totale que l'USAID à fournie à titre de don à la Tunisie en 1985.

VIII. — ACCORDS AVEC LES AUTRES PAYS OCCIDENTAUX OU ASSIMILÉS

1. Algérie

- 24/2 — Signature à Alger avec l'Espagne, d'un protocole d'accord qui régle le contentieux gazier hispano-algérien. Cf. le 28.2.
- 28/2 — Signature à Madrid entre la SONATRACH (Algérie) et l'ENagas (Espagne) d'un accord commercial qui fait suite au protocole d'accord signé à Alger le 23.2.1985, mettant fin au contentieux hispano-algérien sur le gaz.
- 10/5 — La société canadienne pour l'expansion des exportations (SEE) annonce à Ottawa l'octroi d'une ligne de crédit de 6,9 millions de dollars canadiens à la Banque Algérienne de Développement (BAD).
- 21/5 — Conclusion à Tokyo d'un accord de prêt de 8,375 milliards de yens — 33,5 millions de dollars — entre la Banque d'import-export du Japon et la société nationale algérienne des pétroles (SONATRACH). Il sera consacré à l'achat de biens de consommation japonais et au financement des services requis pour la construction pour la SONATRACH d'une usine de gaz à Tin Fouye Tabankort.
- 3/7 — Signature avec l'Espagne d'un accord de coopération économique et industrielle, valable cinq ans. Ratification par l'Algérie le 12.11.1985 (Décret n° 85-271, *JORA* (47), 13.11.1985 : 1120).
- 8/7 — Signature entre la Société nationale des Industries chimiques (SNIC) et la société espagnole Bilore, d'un contrat de vente de 60 millions de dinars concernant 18 500 tonnes de détergents ménagers.

2. Libye

- 18/1 — *MTM* annonce la signature d'un accord avec plusieurs fabricants de chaussures d'Alicante (Espagne) pour un montant de 6,1 milliards de pesetas (35 millions de \$).
- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification de l'accord signé avec l'Autriche le 13.5.1984 et concernant le transport aérien.
- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification de l'accord du traité d'amitié et de coopération avec Malte, signé le 19.11.1984.

3. Maroc

- 9/1 — Signature d'un contrat pour la fourniture pour le Canada de 20 ambulances tout équipées.
- 30/1 — Décret n° 2-85-112 approuvant l'accord de prêt de 315 millions de pesetas, conclu le 3 octobre 1984 entre le Maroc et l'Instituto de Credito oficial d'Espagne pour le financement de la construction de l'usine d'acide sulfurique du complexe Maroc-Phosphore III et IV. *BORM* (3773), 20.2.1985 : 113.
- 30/1 — Décret n° 2-85-125 approuvant l'accord de prêt de 35 millions de dollars US, conclu le 3 octobre 1984 entre le Maroc et l'Instituto de Credito oficial d'Espagne pour le financement de divers projets d'investissements. *BORM* (3773), 20.2.1985 : 113.
- 12/2 — Décret n° 2-85-169 approuvant la convention de prêt de 520 947 \$ US, conclue le 13 décembre 1984 entre le Maroc et la Société canadienne pour l'Expansion des Exportations. *BORM* (3773), 20.2.1985 : 113.

- 8/4 — Signature à Rabat avec l'Agence japonaise de coopération internationale, d'un protocole d'accord pour la réalisation d'une étude du projet de métro à Casablanca.
- 22/7 — Signature à Rabat avec la firme australienne Broken Hill Proprietary company Ltd. (BHP), d'une convention pour la recherche pétrolière au large de Dakhla au Sahara Occidental.
- 11/9 — Signature à Rabat, avec le Japon, d'un accord de coopération d'un an portant, notamment, sur la pêche au thon en haute mer par des bateaux japonais dans la zone économique marocaine des 200 milles nautiques.
- 17/12 — Signature à Rabat, avec la Suisse, d'un accord bilatéral relatif à l'encouragement et à la protection des investissements dans les deux pays.

4. Tunisie

- 4/3 — Signature à Madrid d'un accord sur le transport maritime.
- 27/3 — Loi n° 85-27 portant ratification de l'accord de coopération signé à Tunis le 25 septembre 1984 entre le gouvernement tunisien et l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement. *JORT* (25), 29.3.1985 : 463.
- 30/3 — Loi n° 85-35 portant ratification de la Convention et de l'échange de lettres conclus à Tunis le 15 septembre 1984 entre le gouvernement tunisien et relatifs à l'encouragement et la protection réciproques des investissements. *JORT* (26), 2.4.1985 : 480.
- 29/6 — Loi n° 85-65 portant ratification des accords de prêt et d'emprunt obligatoire conclus à Tunis et à Tokyo les 29 avril et 5 juin 1985 entre la Banque de développement économique de Tunisie, le gouvernement tunisien en tant que garant et un groupe d'institutions japonaises. *JORT* (52), 2.7.1985 : 895.
- 14/7 — Signature avec le Canada d'un important accord portant octroi d'un don de 1,2 millions de dollars canadiens destinés à poursuivre la deuxième phase de l'accord de formation à frais partagés, signé en Tunisie entre les deux pays en février 1982 en matière de transfert de « haute technologie ».
- 11/8 — Loi n° 85-86 portant ratification de l'accord conclu à Helsinki le 28 février 1985 entre le gouvernement tunisien et le gouvernement de la Finlande et relatif aux transport routiers internationaux. *JORT* (59), 16-20.8.1985 : 1029.
- 10/9 — Décret-loi n° 85-5 portant ratification de la convention de crédit conclue à Tunis le 15 mai 1985 entre la République Tunisienne et la Banco de Bilbao, à Madrid (Espagne). *JORT* (63), 13.9.1985 : 1129. Confirmation du Décret-loi le 2.12.1985 par la loi n° 85-101. *JORT* (85), 3-6.12.1985 : 1611.
- 22/10 — La Société canadienne pour l'Expansion des Exportation (SEE), annonce le renouvellement d'une ligne de crédit de 59,35 millions de dollars.

IX. — ACCORDS AVEC LES AUTRES PAYS D'ASIE OU DU PACIFIQUE

1. Algérie

- 20/3 — Signature à Alger du procès-verbal de la première session du comité mixte algéro-chinois.
- 16/10 — Signature à Alger, entre l'entreprise Ferphos et la société indonésienne PT. Kerta Niaga, d'un contrat pour la livraison de 200 000 tonnes de phosphates algériens d'un montant de 4,5 millions de dollars.

2. Libye

- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification de l'accord de main d'œuvre signé avec le Pakistan le 9.5.1984.
- 19/4 — *MTM* annonce la signature de contrats d'un total de 430 millions de dollars avec la firme sud-coréenne Daewo Construction Company pour divers travaux publics à Benghazi.

3. Maroc

- 17/10 — Signature à Rabat d'un accord de coopération avec la Chine, qui engage les deux pays à échanger leurs programmes culturels, artistiques, sportifs et touristiques.

4. Tunisie

- 5/1 — Signature d'un protocole d'accord à Pékin, avec la Chine et le Koweït, pour la réalisation en Chine Populaire d'un projet de production d'engrais chimiques à partir d'acide phosphorique tunisien et d'ammoniaque chinois, le Koweït contribuant avec la Tunisie et la Chine au financement du projet. L'accord définitif est signé à Pékin le 15.2.1985.
- 7/5 — Loi n° 85-51 portant ratification de l'accord de coopération économique et technique conclu à Pékin le 23 octobre 1984 entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la Chine. *JORT* (37), 10.5.1985 : 691.
- 2/9 — Signature d'un accord pour la promotion des échanges commerciaux au cours des deux prochaines années, entre le Centre tunisien de Promotions des Exportations (Cepex) et la Kotra, société sud-coréenne pour la promotion du commerce.

X. — ACCORDS AVEC LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE

1. Algérie

- 2/2 — Décret n° 85-17 portant approbation de l'avenant n° 1 à l'accord pour la recherche et l'exploitation du pétrole brut en Algérie, entre l'entreprise nationale SONATRACH d'une part et la société Pétrobras International S.A./BRASPETRO d'autre part, portant prorogation de la période de validité de la phase de recherche pour la parcelle Zelfana. *JORA* (6), 3.2.1985 : 85.
- 20/3 — Signature à Alger, avec l'Argentine, d'un accord de coopération pour renforcer la coopération bilatérale, notamment dans le domaine de l'énergie.
- 7/5 — Décret n° 85-108 relatif à l'accord de coopération culturelle entre la République algérienne et la République argentine, signé à Alger le 3 décembre 1984. *JORA* (21), 15.5.1985 : 422.
- 7/5 — Décret n° 85-109 relatif à l'accord de coopération scientifique et technique entre la République algérienne et la République argentine, signé à Alger le 3 décembre 1984. *JORA* (21), 15.5.1985 : 424.
- 7/5 — Décret n° 85-110 relatif à l'accord entre le gouvernement algérien et le gouvernement argentin portant création d'un comité mixte algéro-argentin pour la coopération économique, commerciale, scientifique, technique et culturelle, signé à Alger le 3 décembre 1984. *JORA* (21), 15.5.1985 : 426.

- 15/5 — Signature à Caracas (Venezuela) d'une convention de coopération culturelle, d'un accord commercial d'une durée de 3 ans et d'un accord pour la création d'une commission mixte intergouvernementale de coopération de cinq ans.
- 25/6 — Décret n° 85-175 portant ratification de l'accord commercial entre le gouvernement algérien et le gouvernement de la Colombie, signé à Bogota le 17 juillet 1981. *JORA* (27), 26.6.1985 : 593.

2. Libye

- 22/7 — L'hebdomadaire américain *Newsweek* annonce la signature entre la Libye et une compagnie privée argentine d'un contrat de 10 millions de \$ pour l'installation sur les avions militaires libyens d'un système de ravitaillement en vol.

3. Maroc

- 22/8 — Signature à Rabat d'une convention de coopération culturelle et scientifique avec le Paraguay. Elle porte surtout sur l'enseignement des langues et l'étude des civilisations.

XI. — ACCORDS AVEC LES PAYS SOCIALISTES EUROPÉENS

1. Algérie

- 9/1 — Signature à Sofia (Bulgarie) d'un protocole d'intensification des relations économiques bilatérales.
- 30/7 — Signature avec la Yougoslavie d'un accord qui l'engage à acheter 20 milliards de mètres cubes de gaz naturel en 20 ans. Il entrera en application en 1988, date de l'achèvement du pipe-line yougoslave.
- 4/10 — Signature à Moscou d'un protocole d'échanges commerciaux pluriannuels avec l'URSS.
- 7/11 — Signature à Berlin-Est d'une convention de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cette convention prévoit le développement de la coopération entre l'Algérie et la RDA.

2. Libye

- 6/3 — Signature à Tripoli, avec la Roumanie, d'un protocole visant à promouvoir la coopération dans le domaine de l'industrie, du pétrole, de l'agriculture, de l'habitat, de la construction, etc.
- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification des accords et conventions avec l'URSS et concernant l'importation de matériel (21.10.1984), la convention pour l'importation de matériel spécial (4.12.1984) ainsi que la convention pour l'importation de pièces détachées, de matériel d'entraînement et de matériel d'assistance signée le 5.12.1984.
- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification des accords et conventions avec la Yougoslavie, concernant la coopération en matière d'information (22.2.1984) et la coopération économique, militaire et technique, signés le 4.10.1984.
- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification d'un accord signé le 16.6.1982 avec la Pologne, concernant les affaires consulaires.
- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification de l'accord avec la Tchécoslovaquie pour l'importation de matériel, signé le 24.11.1984.

- 3/4 — Loi n° 1/85 portant ratification des accords et conventions avec la Bulgarie, et concernant la coopération en matière de justice, les facilités pour l'obtention des visas et la sécurité sociale, signés le 8.3.1984, ainsi que la coopération militaire technique signée le 8.4.1984.
- 11/10 — Signature à Moscou d'un programme de coopération avec l'URSS dans le domaine économique, commercial et scientifique, valable jusqu'en l'an 2000.
- 13/12 — Conclusion avec la Société hongroise d'équipement de télécommunications Beloiannis d'un marché de 1,7 millions de dollars portant sur la mise en place d'un réseau de téléphones dans la ville libyenne de Sirte.

3. Maroc

- 22/8 — Signature d'un accord avec la Roumanie pour encourager la coopération en matière de pêche maritime. Il prévoit notamment la création de sociétés mixtes maroco-roumaines dans ce domaine.

4. Tunisie

- 10/1 — Décret n° 85-59 portant publication de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile et pénale, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions judiciaires et à l'extradition, signée à Budapest le 6 décembre 1982, entre la République tunisienne et la République hongroise. *JORT* (7), 25.1.1985 : 126.
- 12/2 — Signature à Prague avec la Tchécoslovaquie d'un protocole de coopération économique, prévoyant une hausse considérable de leurs échanges mutuels et, entre autres, la construction de complexes industriels.
- 7/3 — Signature avec la Pologne d'une convention consulaire.
- 27/3 — Loi n° 85-28 portant ratification de la convention consulaire signée à Berlin le 23 mai 1984 entre la Tunisie et la RDA. *JORT* (25), 29.3.1985 : 463.
- 30/3 — Loi n° 85-37 portant ratification de la convention conclue le 26 juin 1984 à Moscou entre le gouvernement tunisien et l'URSS et relative à l'entraide judiciaire en matière civile et pénale. *JORT* (26), 2.4.1985 : 480.
- 24/4 — Signature à Moscou d'un accord Tunisie/URSS, instituant une Commission permanente intergouvernementale tuniso-soviétique sur la coopération économique, scientifique, technique et commerciale.
- 17/9 — Signature à Prague de deux accords. L'un concerne la coopération économique et commerciale avec la Tchécoslovaquie, l'autre, culturel, prévoit la livraison de matériel audiovisuel à la Tunisie et la construction et l'équipement d'un musée de la libération nationale.
- 18/9 — Signature à Tunis, d'un protocole commercial avec l'URSS, portant sur un volume d'échange de 250 millions de dollars sur cinq ans.

XII. — ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

1. Algérie

- 5/1 — Décret n° 85-01 portant ratification du protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée, signé à Genève le 3 avril 1982. *JORA* (2), 2.1.1985 : 12.

- 7/5 — Décret n° 85-111 portant adhésion de l'Algérie à l'Organisation internationale de Lutte biologique contre les Animaux et les Plantes nuisibles (OILB), en sa section régionale Ouest-paléarctique (SROP). *JORA* (21), 15.5.1985 : 427.
- 7/5 — Décret n° 85-112 portant adhésion de l'Algérie à la convention internationale pour la protection des végétaux, faite à Rome le 6 décembre 1951, révisée par la résolution 14.79 de la conférence de la FAO du 10 au 29 novembre 1979. *JORA* (21), 15.5.1985 : 427.
- 24/12 — Décret n° 85-312 portant ratification de la convention internationale des télécommunications, faite à Nairobi le 6 novembre 1982. *JORA* (55), 25.12.1985 : 1305.

2. Maroc

- 15/1 — Signature à Rabat avec le PNUD d'un accord de coopération et d'assistance. Il concerne le Centre marocain de Promotion des Exportations (CMPE) qui recevra pendant trois ans une aide du Centre international du PNUB de Genève.
- 17/1 — Prêt de la Banque Mondiale de 25,1 millions de dollars pour le développement des industries électriques et mécaniques. Ces industries doivent générer des investissements s'élevant environ à 43 millions de dollars et créer environ 1 500 emplois.
- 26/3 — Décret n° 2-85-284 approuvant les accords de prêt et garantie conclue le 15 novembre 1984 entre le Maroc et, d'une part, Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated et, d'autre part, l'Agence internationale de Développement. *BORM* (3779), 3.4.1985 : 172.
- 3/5 — *MTM* annonce que la Banque mondiale accorde un prêt de 28,4 millions de dollars au Maroc, destinés au financement d'un projet de développement des services de santé dans plusieurs villes du pays. Ce prêt est remboursable sur 20 ans, avec un délai de grâce de 5 ans.
- 10/5 — Décret n° 2-85-386 approuvant l'accord conclu le 16 avril 1985 entre le Maroc et la Banque mondiale au sujet d'un prêt de 27 100 000 dollars US. *BORM* (3788), 5.6.1985 : 248.
- 24/5 — Décret n° 2-85-414 approuvant l'accord de prêt de 25 100 000 dollars, conclu le 16 avril 1985 entre le Maroc et la Banque mondiale pour le financement du secteur des industries métalliques, mécaniques et électriques. *BORM* (3788), 5.6.1985 : 249.
- 11/7 — Octroi par la Banque mondiale d'un prêt de 200 millions de dollars destiné à financer des importations de première nécessité pour 1985-1986.
- 18/7 — Dahir n° 1-85-94 portant promulgation de la loi n° 14-85 portant approbation du principe de la ratification de l'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel, adopté le 8 avril 1979 à la septième séance plénière tenue à Vienne. *BORM* (3799), 21.8.1985 : 308.
- 26/8 — Décret n° 2-85-671 approuvant la convention conclue le 29 juillet 1985 entre le Maroc et la Banque mondiale au sujet d'un prêt de 100 millions de dollars US destiné au financement du programme d'ajustement du secteur agricole. *BORM* (3801), 4.9.1985 : 322.
- 26/8 — Décret n° 2-85-672 approuvant l'accord conclu le 3 juin 1985 entre le Maroc et la Banque mondiale pour la garantie d'un prêt de 27 millions de dollars américains consenti par cette banque aux Charbonnages du Maroc pour la modernisation de la mine de Jerada (NE. du Maroc). *BORM* (3801), 4.9.1985 : 322.

- 13/9 — Le FMI octroie au Maroc de nouvelles facilités de tirage pour un montant total d'environ 315 millions de dollars au cours des 18 prochains mois, un crédit de 115 millions de dollars destiné à compenser la baisse des recettes d'exportations et un crédit « stand by » de 200 millions de \$ pour le soutien du programme marocain d'ajustement économique.
- 26/9 — Décret n° 2-85-708 approuvant l'accord du deuxième prêt à l'ajustement de la politique industrielle et commerciale de 200 millions de \$ US, conclu le 29 juillet 1985 entre le Maroc et la Banque Mondiale. *BORM* (3805), 2.10.1985 : 368.
- 16/10 — Signature à Rabat avec la FAO de sept protocoles d'accord de coopération dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches.
- 20/11 — Signature à Rabat avec le PAM (Programme alimentaire mondial) d'un accord pour une aide financière de 18 millions de dollars destinés à la promotion de la culture céréalière dans le Rif Occidental.

3. Tunisie

- 22/2 — Loi n° 85-6 portant ratification de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. *JORT* (17), 1.3.1985 : 310.
- 5/3 — Loi n° 85-11 portant ratification des deux protocoles signés à Montréal les 6 octobre 1980 et 10 mai 1984 et portant amendements de la convention relative à l'aviation civile internationale, conclue à Chicago le 7 décembre 1944. *JORT* (20), 12.3.1985 : 358.
- 6/3 — Signature avec la FAO d'un accord de coopération technique.
- 22/3 — Signature d'un accord de subvention de 2,157 millions de dollars accordé par l'UNICEF pour un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural à Kairouan.
- 27/3 — Loi n° 85-23 autorisant l'adhésion de la Tunisie à l'arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques, conclu à Vienne le 12 juin 1973. *JORT* (25), 29.3.1985 : 462.
- 27/3 — Loi n° 85-25 portant ratification des accords de prêts et de garantie conclus à Washington le 28 août 1984, entre la Société tunisienne de l'Electricité et du Gaz et la République tunisienne d'une part et la BIRD d'autre part, et relatifs au « quatrième projet d'électricité ». *JORT* (25), 29.3.1985 : 463.
- 30/3 — Loi n° 85-33 autorisant l'adhésion de la Tunisie à l'accord portant création du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes. *JORT* (26), 2.4.1985 : 479.
- 6/4 — Loi n° 85-38 portant ratification des protocoles additionnels n° 1 et 2 modifiant la convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international conclus à Montréal le 25 septembre 1975 et signés au nom de la Tunisie à Varsovie le 9 novembre 1984. *JORT* (29), 12.4.1985 : 542.
- 25/4 — Signature à Washington d'un accord de prêt de la Banque Mondiale de 15 millions de dollars pour le financement d'un projet de production agricole dans le Nord-Ouest. Ratification tunisienne par Décret n° 85-3 du 10.9.1985. *JORT* (63), 13.9.1985 : 1129; Confirmé par la loi n° 85-106 du 6.12.1985. *JORT* (87), 13.12.1985 : 1626.
- 25/4 — Loi n° 85-45 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Washington le 28 août 1984 entre la République tunisienne et la BIRD et relatif au deuxième projet de transports urbains. *JORT* (34), 30.4.1985 : 644.
- 2/5 — La Banque Mondiale annonce l'octroi d'un prêt de 50 millions de dollars en vue de diversifier et développer les exportations tunisiennes. Les trois

banques qui obtiennent ce prêt, la Banque de Développement économique de Tunisie, la Banque tuniso-koweïtienne de Développement et la Société tuniso-saoudienne d'Investissement et de Développement utiliseront les fonds pour financer des projets destinés à accroître les exportations et à voir une incidence directe sur la production et l'emploi.

- 9/5 — Signature à Tunis d'un accord-cadre de coopération avec l'UNICEF qui accorde un don de 3,6 millions de dollars pour réaliser les projets du gouvernement tunisien dans le domaine de la protection de l'enfance.
- 13/5 — Prêt de la Banque mondiale de 22 millions de dollars pour l'amélioration, le fonctionnement et l'entretien des réseaux d'irrigation.
- 7/6 — *MTM* annonce que la Tunisie utilisera un prêt de 54 millions de dollars de la Banque mondiale afin d'ouvrir une ligne de crédit à l'intention des industries électriques et mécaniques et de financer une assistance technique en faveur de deux organismes publics autonomes responsables du contrôle de la qualité au sein de ces industries et de leur développement.
- 17/6 — Signature à Rome entre la Tunisie et la FAO, d'un accord établissant sa représentation à Tunis.
- 9/7 — Adoption du projet de loi ratifiant la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme, convention qui avait été adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 18.12.1979.
- 2/8 — *MTM* annonce que la Banque mondiale accorde un prêt de 27,7 millions de dollars pour contribuer au financement d'un projet d'irrigation dans le gouvernorat de Gabès.

XIII. — ACCORD AVEC DES GROUPEMENTS DE PARTENAIRE CLASSÉS DANS DES ENSEMBLES INTERNATIONAUX DIFFÉRENTS OU INDÉTERMINÉS

1. Algérie

- 20/5 — Signature à Paris, entre la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et des banques françaises et japonaises de deux emprunts, les plus importants que l'Algérie ait jamais lancés sur le marché international, pour un total de 700 millions de dollars. Ils sont destinés à financer le plan de développement quinquennal 1985-1989 de l'Algérie.

2. Libye

- 29/9 — Signature à Tripoli entre l'appareil exécutif libyen des industries électroniques et une « société spécialisée », dont le nom n'est pas mentionné, d'un accord pour la construction d'une usine de production d'antennes et d'amplificateurs pour la télévision.

3. Maroc

- 26/7 — Signature à Rabat avec des firmes américaines et une société danoise, d'une convention de recherche pétrolière dans les hauts plateaux du Maroc oriental.
- 22/10 — Signature avec les gouvernements occidentaux réunis dans le Club de Paris, d'un accord prévoyant l'étalement sur plus de huit ans des échéances 1985-1986 de la dette garantie (environ 1,8 milliards de dollars). Cf. le 31.10.

- 31/10 — Décret n° 2-85-805 approuvant la convention de refinancement de la dette extérieure à moyen terme et la convention sur le maintien des facilités de crédit commercial conclues le 22 octobre 1985 entre le Maroc et les banques commerciales internationales. *BORM* (3810), 6.11.1985 : 396.
- 18/11 — Octroi par la SFI (Société financière internationale) d'un prêt de 15,2 millions de deutsch marks (5,8 millions de dollars), destiné à financer l'expansion d'une société marocaine de jus de fruits.
- 29/11 — Décret n° 2-85-861 approuvant l'accord conclu le 4 novembre 1985 entre le Maroc et un groupe de banques internationales représenté par son chef de file, l'Union des Banques suisses, pour la garantie de la partie « C » du prêt de 40 millions de dollars en multidevises consenti à la Banque nationale pour le Développement économique par la Société financière internationale. *BORM* (3814), 4.12.1985 : 416.

4. Tunisie

- 8/3 — Loi n° 85-13 portant approbation de l'avenant signé à Tunis le 16 avril 1984 et concernant la convention et ses annexes relatives au permis du « Cap Bon-Golfe de Hammamet » conclues à Tunis le 28 juillet 1971 entre l'Etat tunisien d'une part et les sociétés Buttes Ressources Ltd et Italiana Resine SPA d'autre part. *JORT* (21), 15.3.1985 : 375.
- 8/3 — Loi n° 85-15 portant approbation de l'avenant signé le 27 juin 1984 et concernant la convention et ses annexes relatives au permis Marin Centre Oriental, conclue à Tunis le 17 mai 1972 entre l'Etat tunisien d'une part et Total, Agip et Amoco d'autre part. *JORT* (21), 15.3.1985 : 375.
- 27/3 — Loi n° 85-26 portant ratification de la convention de prêt conclue le 27 novembre 1984 entre la Tunisie et un groupe de banques étrangères. *JORT* (25), 29.3.1985 : 463.
- 22/5 — Loi n° 85-56 portant ratification de l'accord de crédit conclu le 22 mars 1985 entre la Régie des Sondages hydrauliques et la Tunisie en tant que garant d'une part et Export-import Bank of the United States et AMCA Netherlands d'autre part. *JORT* (42), 28.5.1985 : 771.
- 2/10 — Décret n° 85-12 portant ratification des accords de prêts conclus entre la République tunisienne et des banques étrangères relatifs au projet « construction du port de Zarzis ». *JORT* (70) 8.10.1985 : 1319. Confirmation par la loi n° 85-104 du 2.12.1985. *JORT* (85), 3.12.1985, 1611.
- 31/12 — Loi n° 85-112 portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 30 juillet 1985 entre la Société industrielle d'Acide phosphorique et d'Engrais, la Tunisie en tant que garant et un groupe de banques étrangères. *JORT* (1), 3-7.1.1986 : 2.